

**Fiche technique n°1 – LA\_SACDD**

**Accès par la voie de la Liste d'Aptitude**

**au corps de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable**

**au titre de l'année 2022**

<b>Les conditions statutaires</b>	<p>La liste d'aptitude est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent. Peuvent être également inscrits sur cette liste les fonctionnaires détachés dans l'un de ces corps, justifiant d'au moins neuf années de services publics à cette même date.</p> <p>Joindre tout justificatif d'éligibilité nécessaire pour l'appréciation des conditions d'éligibilité des agents déprécarisés.</p> <p><b>Pour la « campagne 2022 », les conditions statutaires devront être remplies au plus tard le 31 décembre 2022.</b></p>
<b>Les textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009</li> <li>• Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 modifiés notamment par le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016.</li> </ul>
<b>Les points de références LDG</b>	<p>Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Accès à la catégorie B par la voie de la liste d'aptitude (LA de C en B) »</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Se reporter au document « <i>Annexe – Calendrier de mise en œuvre</i> » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.</p>
<b>Les points de vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste d'aptitude concerne les adjoints administratifs des administrations de l'État et les syndics des gens de mer de la spécialité « droit social et administration des affaires maritimes ». Elle s'adresse d'une manière naturelle à des agents expérimentés ayant atteint les niveaux de grades supérieurs de la catégorie C (échelles C2 et C3).</li> <li>• Les services accomplis en ex-échelles 4 et 5 sont assimilés à des services effectifs dans un grade aujourd'hui classé en échelle C2. Ainsi, les services effectifs accomplis dans les « nouveaux » grades d'AAP2 ou de SGMP2 sont égaux à la somme des services effectifs accomplis dans les « anciens » grades d'AA1 + AAP2 ou de SGM1 + SGMP2 le cas échéant. De la même manière, le mode d'accès aux « nouveaux » grades d'AAP2 ou de SGMP2 est celui d'accès aux « anciens » grades d'AA1 ou SGM1.</li> </ul>

**Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2021)**

	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>Nombre de promouvables</b>	4971	83,49 %	16,51 %
<b>Nombre d'agents proposés par les harmonisateurs</b>	127	88,19 %	11,81 %
<b>Nombre de postes offerts</b>	58		
<b>Nombre de promus</b>	58	84,48 %	15,52 %
<b>Age moyen des promus</b>	56 ans		
<b>Age minimum des promus</b>	41 ans		
<b>Age maximum des promus</b>	65 ans		
<b>Ancienneté moyenne dans le corps d'origine</b>	29 ans 11 mois 20 jours		
<b>Ancienneté moyenne dans les services publics</b>	32 ans		

## Informations générales au titre de la campagne 2022

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	4971	83,49 %	16,51 %
Nombre de postes	Environ 58		

## Processus de remontées des propositions

### Les documents à fournir :

#### Pour les harmonisateurs :

- FIP (ex PM 140)-LA des agents proposés ;
- TRC (exPM 130).

#### Pour le bureau SG/DRH/G/PAM/PAM21 :

- FIP (ex PM 140) -LA des agents classés par les harmonisateurs ;
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné :
  - du TRC (ex PM 130) de chaque service relevant du périmètre de l'harmonisateur ;
  - d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement des propositions.

► Les harmonisateurs n'ayant aucune proposition devront obligatoirement faire parvenir **un état néant**.

## Contacts

**Adresse mail :** [promotions-pam21.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:promotions-pam21.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Lors de la transmission de vos propositions de promotion, vous veillerez à indiquer dans l'objet de votre courriel :

« **LA SACDD 2022** ».

*L'ensemble des documents est adressé au format PDF, par mail, à l'adresse ci-dessus.*

*Le tableau harmonisé est retourné signé au format PDF et sous format excel/calc.*

SG/DRH/G/PAM2	Gérald MICHEL, Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B administratifs par intérim (PAM21)	01 40 81 66 05
	Myriam VANNESSON SOUIL, Adjointe au chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B administratifs par intérim (PAM21)	01 40 81 66 05
	Dominique PINVILLE, Instructrice statutaire	01 40 81 84 25
	Florence TITTARELLI, Instructrice statutaire	01 40 81 66 63
SG/DRH/D/MS3P	Katia BOIRON, Chargée de mission des B administratifs	01 40 81 20 22